

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO et M. HUYGHUES DES ETAGES a donné pouvoir à Mme DAHOU.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RINA-BASILIO.

Publication électronique le : 13 juin 2023

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Véronique DESNOUES



2023-389 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Conseiller Départemental-Maire peut, pendant la durée de son mandat, recruter en tant que de besoin les agents non titulaires sur des postes non permanents dans le cadre de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2022, il a été créé des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires d'activités dans l'année.

Il convient de mettre à jour le tableau pour s'adapter au mieux aux besoins des services.

	CADRE D'EMPLOI	CAT.	NOMBRE DE POSTES OUVERT	COMPLEMENT DE POSTES	TOTAL	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION
BESOINS DANS LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoints Techniques -	C	15	0	15	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle.
	Agents d'entretien et de restauration		0	10	10	(25/35 ^{ème})	
			10	0	10	Temps complet	
	Adjoints techniques -		2	0	2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})	
	ATSEM		0	3	3	Temps complet	

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23,

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 31 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE les emplois non permanents cités ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois non permanents comme suit :



ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DIRECTION ou POLE	CADRE D'EMPLOI OU GRADE	CAT.	EFFECTIF MAX	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
Centre aquatique	Cadre d'emplois des éducateurs des APS	B	2	Temps non complet (28/35 ^e)	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Police Municipale	Adjoints techniques - agent sécurité école	C	6	Temps non complet (4,5/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoint technique – agent de sécurité des écoles chargé de l'ouverture et de la fermeture des lieux publics		1	Temps non complet (14/35 ^{ème})		
Accueil et formalités administratives	Adjoint technique - Ouverture du cimetière	C	1	Temps non complet (9/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Vie des écoles	Adjoints techniques - Agents d'entretien et de restauration	C	15	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Postes 15h Délib. n°2021-210 du 22 novembre 2021
			10	Temps non complet (25/35 ^{ème})		Postes 25h Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023
			10	Temps complet		Postes temps complet Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoints techniques ATSEM		2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})	Postes 17,5h Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021	
			3	Temps complet	Postes temps complet Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023	
Animation urbaine	Cadre d'emploi des animateurs	B	3	Temps complet	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021	



	Cadre d'emploi des Adjoints d'animation	C	8 20 10 15 40 8	Temps non complet (2/35 ^{ème}) Temps non complet (5/35 ^{ème}) Temps non complet (10/35 ^{ème}) Temps non complet (15/35 ^{ème}) Temps non complet (20/35 ^{ème}) Temps complet		Postes à 2h : 5 sur Délib n° 2022-267 du 29 mars 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 Postes à 35h : 5 sur Délib n° 2022-308 du 29 juin 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 Autres postes : Délib. n° 2022-308 du 29 juin 2022
Culturelle	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps non complet (8/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Conservatoire	Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	1	Temps non complet (1/20 ^e)		Délib n°2022-267 du 29 mars 2022
Ressources humaines – postes polyvalents	Rédacteur	B	1	Temps complet		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	C	2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
			3	Temps complet		
	Cadre d'emploi des adjoints techniques	C	2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
2			Temps complet			
Direction Générale des services	Adjoint technique	C	1	Temps non complet (10/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (JUN A SEPTEMBRE INCLUS)

BESOINS DANS LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACCROISSE	GRADES	CAT.	NOMBRE DE POSTES OUVERT – DELIBERATION 29/03/2022	COMPLEMENT DE POSTES	TOTAL	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
	Adjoint technique	C	17	8	25	Temps complet	En fonction du niveau du	17 postes : Délib. n°2022-267 du 29



MENT SAISONNIER							diplôme et de l'expérience professionnelle.	mars 2022 8 postes : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
	Agent de maîtrise	C	1	0	1			1 poste : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
	Educateur des APS	B	3	1	4			3 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 1 poste : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

Véronique DESNOUES